



**COORDONNÉES COMMUNE**  
Mairie de Felletin  
12 Place Charles de Gaulle  
23500 FELLETIN  
05 55 66 51 11  
contact@felletin.fr



**FONDATION DU PATRIMOINE**  
La Minoterie à cylindres  
2 Route de Saint Jean Ligoure  
87260 PIERRE BUFFIERE  
05 55 08 17 52  
limousin@fondation-patrimoine.org



**COORDONNÉES ASSOCIATION**  
Felletin Patrimoine Environnement  
Place Quinault  
23500 FELLETIN  
05 55 66 54 60  
felletinpatrimoine@gmail.com

CETTE CAMPAGNE DE MÉCÉNAT POPULAIRE EST RÉALISÉE  
AVEC LE CONCOURS DE L'ENTREPRISE CITOYENNE :

**Intermarché**  
contact

26 route d'Aubusson - 23500 FELLETIN - 05.55.66.50.02

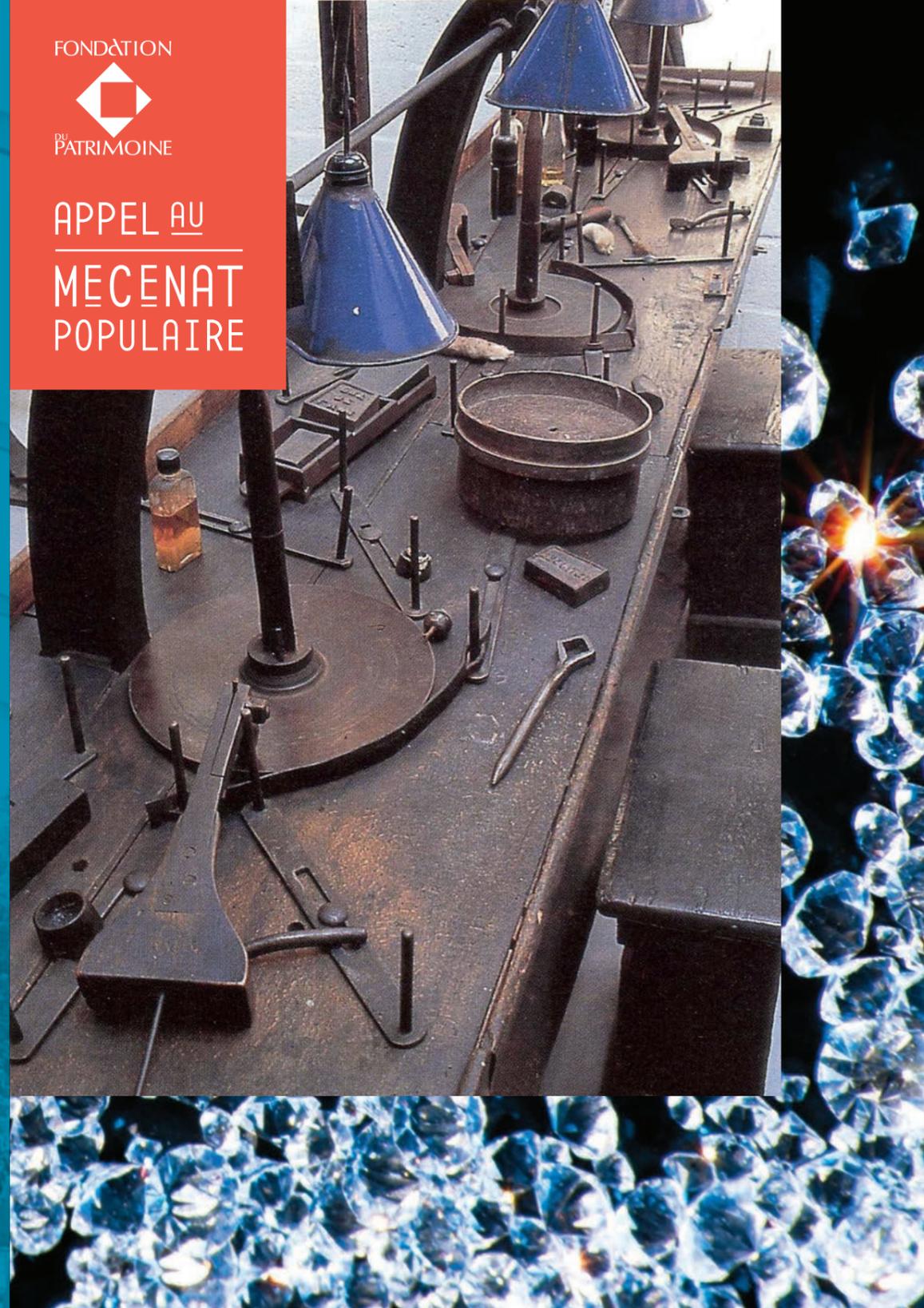
FONDATION



DU PATRIMOINE

APPEL AU  
MÉCÉNAT  
POPULAIRE

DESIGN GRAPHIQUE - STUDIO BYSSHE



SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE  
LA COMMUNE DE FELLETIN

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FAITES UN DON POUR

**LA DIAMANTERIE DE FELLETIN**



www.felletin.fr



## UN PATRIMOINE HISTORIQUE

La commune de Felletin a accueilli pendant des dizaines d'années une activité de façonnage de diamants, jusqu'à 5 ateliers distincts ont existé au début du XX<sup>e</sup> siècle. La force motrice de la rivière Creuse était utilisée.

En 1906, des ouvriers diamantaires se réunissent en coopérative afin de travailler le diamant. Les coopérateurs construisent un bâtiment pour abriter cette activité à proximité du Pont Roby sur les ruines d'un ancien moulin, déjà utilisé auparavant pour la taille de diamants. La coopérative a cessé son activité en 1982. Ce bâtiment industriel chargé d'histoire fait l'objet depuis plusieurs années d'une valorisation par l'Office de Tourisme de Felletin qui organise des visites pendant l'été, mais aussi une journée de la diamanterie chaque année en mai ou juin, avec des visites et des conférences.



La diamanterie se trouve à l'emplacement de l'ancien moulin des Vergnes ou moulin Combaudon. L'énergie hydraulique a été utilisée pour moudre du grain mais aussi pour une scierie. La commune de Felletin est propriétaire du bâtiment depuis quelques années. Aujourd'hui, la sauvegarde du bâtiment devient urgente. La commune, avec l'association Felletin Patrimoine Environnement à ses côtés, a donc décidé de lancer un programme de restauration.

La première phase de travaux consiste en la sauvegarde de l'édifice, avec des travaux de toiture et de maçonnerie. Dans un deuxième temps, un aménagement intérieur est prévu afin de recevoir du public de façon permanente. L'idée étant de conserver au maximum l'apparence et l'agencement actuel de l'intérieur de la diamanterie.



Le coût global du projet est estimé à plus de 500 000 €. Malgré les aides publiques accordées, la part restant à la charge de la commune est élevée. Aussi la municipalité a décidé de vous associer à cette démarche solidaire, accompagnée du savoir-faire de la Fondation du Patrimoine, pour lancer un appel au mécénat populaire.



**PAR AVANCE, NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE SOUTIEN ET VOTRE ACTION EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DE L'UN DE NOS EMBLÈMES COMMUNAUX, TÉMOIN DE NOTRE HISTOIRE, À TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES.**

FONDATION



DU PATRIMOINE

## APPEL AU MECENAT POPULAIRE

En complément de votre reçu fiscal, voici les contreparties que nous vous proposons.

Merci de nous indiquer vos choix :

- Inscription de votre nom sur le "Mur des donateurs" de l'édifice*
- Invitation personnelle lors de la fête populaire inaugurant les travaux. Merci de nous renseigner sur le nombre de personne(s) accompagnante(s)*
- Inscription à la newsletter de la Fondation du Patrimoine en Limousin. Le cas échéant, merci de nous communiquer votre adresse mail.*



Pour plus de simplicité, faire des économies et préserver l'environnement, faites un don sur Internet: [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



### BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA DIAMANTERIE DE FELLETIN

Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de la Diamanterie de Felletin et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours\*

**PAIEMENT PAR CHÈQUE** - Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Diamanterie de Felletin ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

**PAIEMENT EN ESPÈCES** - Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal:

NOM ou SOCIÉTÉ : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Mail : ..... Téléphone : .....

**PAIEMENT EN LIGNE** - [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

#### JE SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT AU TITRE

- DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
- DE L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE
- DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**POUR LES PARTICULIERS**, votre don ouvre droit à une réduction : de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.  
Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€).  
Exemple : Un don de 2000€ = 1500€ d'économie d'impôt.

**POUR LES ENTREPRISES** réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.  
Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

#### COUPON RÉPONSE À RENVOYER À

FONDATION DU PATRIMOINE  
La Minoterie à cylindres - 2 Route de Saint Jean Ligoure - 87260 PIERRE BUFFIERE

\* J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds substantiels à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie) de fonds pendant un délai de deux ans.

### JE PARRAINE...

VOUS AVEZ DE LA FAMILLE, DES AMIS, QUI SOUHAITENT S'ASSOCIER À CE PROJET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RÉGIONAL, MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LEURS COORDONNÉES POSTALES OU ADRESSES MAIL, AFIN DE POUVOIR LEUR ADRESSER L'INFORMATION NÉCESSAIRE :

.....  
.....  
.....